

Wolfisheim, le 13 mars 2025

Serge PERIN
Commissaire enquêteur

à Monsieur le Président de la communauté de
communes du pays de Saverne

Objet : Procès-verbal de synthèse

Référence : Enquête publique relative à la modification N°4 du PLU de Monswiller

Monsieur le Président,

Conformément à l'article R.123.18 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous remettre le procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique citée en objet.

La présente enquête publique s'est déroulée du 24 février 2025 au 13 mars 2025. Différents modes d'expression ont été mis à la disposition du public. Une large publicité de l'avis d'ouverture de l'enquête a été menée.

Au total 3 contributions (tous canaux confondus) ont été enregistrées durant la période de cette enquête. J'ai également reçu 4 personnes lors des permanences tenues en mairie. La synthèse des observations émises par le public ainsi que mes propres remarques font l'objet du présent procès-verbal.

Afin de me permettre de porter les conclusions et l'avis motivé sur le projet, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous prononcer, le cas échéant, sur l'ensemble de ces observations et de me fournir sous 15 jours le mémoire en réponse afférent.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Serge PERIN



Modification N°4 PLU de Monswiller

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

1. Déroulement de l'enquête

La présente enquête publique s'est déroulée sur une période de 18 jours consécutifs sans aucun incident à même d'en perturber son déroulement.

2. Observations du public

Dans le but de garantir le sens et la bonne interprétation des différentes expressions du public et au vu du faible nombre de contributions, les observations enregistrées au cours de l'enquête sont reproduites dans leur intégralité et **sans correction** au présent procès-verbal de synthèse.

Contribution sur registre papier – 25/02/2025 – M. [REDACTED]

Propriétaire de la parcelle 150 section 12, désire savoir si cette parcelle est impactée par le projet de modification du PLU.

Contribution sur registre papier – 26/02/2025 – M. ARTZ Hubert DGS Mairie de Monswiller

La suppression de l'emplacement réservé B1 - agrandissement du cimetière - avait été décidée par la commune, celle ci étant devenue propriétaire du terrain concerné (section 3 parcelle 145) par acte notarié du 08/04/2021.

Si la suppression envisagée de l'ER B1 a été prise en compte au niveau du cartouche de la planche N°1 du règlement graphique, ce n'est pas le cas au niveau du plan de la planche N°1 du règlement graphique, ni au niveau de la notice explicative point 11.

Je demande la prise en compte de la suppression de l'emplacement réservé B1.

Contribution sur registre papier – 08/03/2025– MMe [REDACTED] - M. et Mme [REDACTED]

Suite à l'inquiétude de l'impact de la modification du PLU, nous sommes venus nous renseigner et nous informer. Etant en zone PPRI cette zone nous donne énormément de contrainte.

Nous souhaitons ne pas être oublié et cette zone devrait être reconsidérer.

3. Observations du commissaire enquêteur

La contribution de M. ARTZ reste atypique dans le sens où c'est le représentant du maître d'ouvrage qui formule cette requête. J'en mesure cependant totalement le sens et il me semble

cohérent d'intégrer la suppression de l'ER B1 dans ce projet de modification du PLU et de rectifier cette discordance dans les mentions. Ce fait ne me semble pas à même de troubler la sincérité de ce projet de modification. il vous appartient de vous prononcer sur l'intégration de l'ER B1 dans le projet de modification du PLU.

Les 2 autres contributions ne soulèvent pas d'autres questionnements dans la mesure où les usagers se sont déplacés pour exposer des situations qui ne rentraient pas dans le cadre de la modification envisagée.

J'ai pris par ailleurs connaissance des avis et observations des personnes publiques associées. J'aurai l'occasion de les évoquer dans mes conclusions et avis motivée mais à ce stade je n'ai pas d'interrogation supplémentaire à relayer.

Remis en main propre le 13 mars 2025 à Saverne

Le président de la communauté de communes de
pays de Saverne

Dominique MULLER



Le commissaire enquêteur



Serge PERIN

